Puis, quand il eut quitté toutes les dignités, ce fut encore l'interprétation des lois qui occupa les heures du jurisconsulte, et il travaillait à les réviser comme législateur, quand la mort vint interrompre une vie dévouée tout entière à leur empire.

Que dirai-je de sa foi politique? Il avait pris pour symbole l'alliance de la monarchie héréditaire et de la liberté constitutionnelle; elle reçut ses aspirations dès les beaux jours sitôt troublés de 89; il fut des premiers à la saluer en 1814, et en 1849 il lui gardait encore les dernières espérances de sa vieillesse. Il avait harangué Charles X assis sur sou trône, au nom des députés de la France : il alla, en 1834, saluer l'exilé de Prague au nom des rares dévoûments que rien n'ébranle et que rien ne lasse. Il voulut voir les petits-enfants de son roi (1). Il se préoccupait surtout de l'éducation du jeune prince sur la terre d'exil, et, à son retour sur le sol de la France, il ne prononçait jamais son nom sans que des larmes échappées à cette ferme nature vinssent attester les émotions de son impérissable fidélité.

La cause de la vraie liberté ne lui a pas été moins chère. En 1789, il avait applaudi à son triomphe sur l'ancien régime; il la défendit contre l'anarchie, en 1793; et ce fut d'elle qu'il accepta, à quatre-vingts ans, cette élection suprême, digne couronnement d'une carrière dont les suffrages de ses concitoyens avaient fait la grandeur.

La Providence lui avait prodigué les dons les plus difficiles à allier : l'ardeur et le sangfroid, le courage et la pru-

<sup>(1)</sup> Il écrivait en perlant d'eux : « La sœur tient déjà tout ce que le frère promet. » Il présageait les hautes qualités d'une princesse, dont tous les partis ont récemment déploré la perte.